

Volume 662

Tonkin

1678-1720

1678-1679
Abriége des évènements qui se sont passés dans les missions du Tonkin, Cochinchine et Siam. — Catalogue des documents au Tonkin pour 1678.

1. Persécution occasionnée par la prise en la défaite du P. Ferreira et par le vol du trésor royal.
2. Excommunication des Dominicains avec le Tonkinois.
3. Cour bonne entente avec les Missionnaires de Siam.
4. Ordination de 2 Tonkinois à la prêtrise.
5. Envie des Dominicaines à Siam.
6. Retour au Tonkin des Dominicaines et des nouveaux prêtres Tonkinois.
7. Arrivée de 2 missionnaires français en Cochinchine.
8. Persécution et mise à mort du chrétien Joachim.
9. Les œuvres.
10. Sa captivité, sa sentence, ses conseils à son frère.
11. Son martyre.
12. Fruits de la mission.
13. Mauvaises nouvelles de Macao.
14. Nomination d'un évêque portugais à Malacca par l'archevêque de Goa.
15. Les vicaires apostoliques réfugiés à l'excommunié.
16. Conversions.
17. Jésuites chassés de l'île de Siau.
18. Retour de Mgr. Pallu à Siam avec 2 franciscains et 1 augustin.
19. Meurtre d'un franciscain par un mauvais chrétien chinois et tentative de meurtre sur un augustin.
20. Ce Chinois, arrêté, est condamné à Manille avec le P. Augustin et l'autre P. Franciscain.
21. Récit de la mort édifiante de Mgr. Lambert.
22. Il est regretté de tous, son éloge.
23. (Double p. 39).

1705

Relation de 1705. — Mariage de l'ex-Jésuite Leon.

Son accusation contre les vicaires apostoliques et les missionnaires présentée au Roi. Les 5 chefs de cette accusation qui est renvoyée à l'examen des Conseillers d'Etat.

19. Ses condamnations successives, ordre de perquisitions.
20. Mort de Mgr. Legoli. Comparution des délégués chrétiens au sujet de l'accusation de l'ex-Jésuite Leon.
21. Embarras de ce procès.
22. La conclusion favorable.
23. Persecutions locales.
- 24.

Volume 662.

1712.

57

Relation abrégée de la persécution du Tonkin

en 1712. — Adressé au Roi par un jeune Conseiller d'Etat nommé Chay pour demander le renouvellement des édits de persécution.
 L'édit nouveau porte l'expulsion des missionnaires français. 51. Comparution de Mgr. Belot et de M. Guistain devant le Grand Conseil. Question barbare appliquée à 5 confesseurs. 52. Mise aux fers de Mgr. Belot et de M. Guistain puis de Mgr. de Bourges qui ouvrit la boulote. Perquisitions et inventaire de la maison des missionnaires à Hien. 53. Les missionnaires sont gardés par les soldats, mais ils n'ont plus leurs fers. Confiscation de la maison, des terres et des biens des missionnaires. Lâcheté des chrétiens. Fermeté des 5 confesseurs. 54. Les autres missionnaires se cachent. Causes de cette persécution. 55. Les effets. Châtiments providentiels. Superstitions de la Cour. 56. Ordre d'expulsion des missionnaires français réitéré, que faire ? Tentatives pour l'éclaircir. 57. Coupables du Gouverneur. 58, qui interviennent. 59. Mais échoue, par la mauvaise volonté du grand Conseil. 60. Les missionnaires font construire une barque, leur embarcation. 61. Ils louent le pilote d'un vaisseau anglais perdu. Conseil tenu avec les prêtres tonkinois. 62. avis divers. 63. Embarquent à Hien. 64. Mgr. Belot et M. Guistain reviennent de cacher dans les terres taillées que Mgr. de Bourges continue la route vers Siam avec un prêtre tonkinois et 18 écoliers. 65. La rentrée de Mgr. Belot et de M. Guistain au Tonkin n'est pas découverte. 66. Leur joie. 67. (double p. 129).

1701-1702

77

Relation du voyage de M. M. Basset et de la Balluère de Canton au Si-khuen. — Voyage de M. M. Basset et de la Balluère avec M. Mullener, Lazariste de Canton, au Si-khuen. Partis le 9 décembre 1701, ils arrivent le 21 à Chao Tcheou fou, en repartent le 22 et débarquent le 28 chez les missionnaires français à Lo chan Hien, où ils demeurent jusqu'au 6 janvier 1702. Navigation difficile. 77. Pays abrupt et boisé. Le 10, ils parviennent à la limite de la province Hou Kouang et continuent leur route par terre jusqu'à Echen tcheou où ils arrivent le 12. Le 13, une de leurs barques fait naufrage. 78. Le voyage se continue dans encounter jusqu'à Chan pou son où la rivière est barrée par 24 barques reliées entre elles par des chaînes de fer. 79. Voyage sans incidents où l'on se contente de nommer les bourgs et les villes et de compter les lieues. 80. Le 23 janvier, les voyageurs s'arrêtent à Chang ton hien chez le P. Eduard, Jésuite portugais, qui les reçoit bien. Le 27, ils sont à Echang cha, capitale du Fou-nan,

Volume 662.

où ils passent le nouvel an chinois et ne repartent que le 31. 81. Les voyageurs exercent leur ministère à Y tschen sur les bords du lac Eoung tien, le 4 février. Ils arrivent, le 5, au fleuve Chien, et sont obligés de relâcher 2 jours à cause des vents contraires. Le voyage, repris le 8, se poursuit tranquillement avec alternance de vents favorables et de vents contraires, de pluie et de neige jusqu'à la fin de février. 82, où les missionnaires parviennent à Y tchang fou. 83. Petits événements à Y tchang au sujet des missionnaires qui repartent le 4 mars et s'engagent dans les gorges dans accident. 84. Ils parviennent, le 11, à la frontière du Szechuan et à Kouy tschen fou, le 13. 85, et débarquent enfin à Echong hin fou, le 27. Ils y célébrent les Pâques, achètent une maison et s'y installent. 86.

1701. Extrait de quelques endroits du Journal de 1701, de 105
M.M. les Evêques français, vicaires apostoliques du Tonkin. — Publication de la bulle d'Innocent XII. Quelques difficultés de la part des Jésuites. 105.
Nomination du P. Lucy au siège d'An. Échange d'églises entre les Jésuites et les Dominicains que les chrétiens de Cao May soutiennent ne pas vouloir ratifier. 106. Mécontentement du P. Machado. Émotion factice des chrétiens de ce Pérou. 107, qui se tournent au vicaire apostolique. Bulle et pastoral de Mgr. de Bourges partout bien reçus. 108.

1676 Copie d'un acte des excès du P. Dominique Fucity, 109
écrit en 1676 (failli en 1701). — Le P. Fucity refuse de recevoir la bulle de Clément X. 109. Il déclare nulles les confessions faites aux prêtres tonkinois en exercice le catéchiste Félix Ean, envoyé de Mgr. de Bourges, qui le contredit, puis le menace de le faire battre. 110.

Transcription d'un Témoignage authentique 113
de Mgr. de Bourges sur les difficultés entre les Vicaires apostoliques et le P. Marini. — Il déclare que : 1°. Le P. Marini a publié que les P. P. Ferreyra et Pimentel étaient délégués en représentants du Roi de Portugal — 2°. Le même P. Marini a été trouver le gouverneur du Midi pour faire arrêter M. Mgr. de Bourges et Deyalier — 3°. Le souverain du Midi lui a raconté cette démarche. 113. — 4°. Le P. Marini a menacé d'enchaîner M. Mgr. de Bourges et Deyalier s'il en avait la puissance — 5°. Le P. Marini a refusé énergiquement tout accord — 6°. Le P. Marini a prétendu qu'il n'était pas tenu à porter remède au scandale du schisme. 114.

Volume 662.

	Correspondances échangées entre le P. Machado Supérieur des Jésuites au Tonkin, et Mgr. de Bourges. — (Voir Vol. 65)	133
	Dernières Réflexions faites sur les nouvelles observations à l'Anti-mémoire du P. Vidal, Jésuite. — Pièce italienne.	167
-1702 24. Septembre Rome	M. Charmot à la Propagande. — Sur sujet Des dernières réflexions du P. Vidal. (Pièce italienne).	203
1702	Interrogatoire de Benoît Van Thuong, Catéchiste de M. Martin Thao. — Récit de son arrestation et de sa captivité, il refuse de frapper l'image et reçoit 5 coups de maillet sur les genoux. Il refuse de déclarer qu'il enseigne la religion. 211, est frappé de nouveau. De la même façon, mais soutient des dénégations protestant que son accusateur est poussé par la jalousie. Battu encore, il refuse de frapper l'image. 212. Malgré les menaces, il garde le secret sur les chrétiens. Dans un second interrogatoire, il déclare qu'il exerce la médecine pour vivre et nie qu'il ait des domestiques. Il reçoit 5 coups de maillet sur les genoux. 213, il ne se laisse point abattre par les prétextes aveux d'autres chrétiens, se dit chré- tien, nie qu'il soit maître de religion, refuse de frapper le crucifix. Dans son 3 ^e interrogatoire, on le fait écrire et faire le plan de sa maison, il raconte la construction de cette maison. 215. Il ne reconnaît pas pour Dieus les objets religieux qu'on lui présente, mais refuse de les frapper. Il est battu par deux fois de 10 coups de rotin. La profession de foi. 216. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité. 216.	211
1702.	Interrogatoire de Joachim Duen, domestique de Mgr. Sestri. — Son arrestation à Ké Lat. Il refuse de foulter la croix aux pieds, il est mis aux fers et jeté en prison où il reste 13 mois. Inter- rogé sur la manière de vivre des chrétiens de Ké Lat, il répond évanescem- ment et reçoit par 2 fois 10 coups de maillet sur les genoux. On veut dans l'interro- gatoire suivant l'obliger à foulter la croix, il s'y refuse courageusement. 217. Condamné aux travaux forcés à perpétuité. 217.	216
	Interrogatoire de Titus Van Nghiem, catéchiste du P. Jean Posuelo. — Son arrestation près de Ké men, sa captivité de 3 ans et deuxi. 218. Il se déclare chrétien, dit qu'il a été au service de M. Mgrs. Daudier et de Bourges qui enfin il s'est fait médecin. 219. On veut l'obliger à frapper le crucifix, il refuse et se voit condamné aux travaux forcés à perpé- tuité. 220.	218

Volume 662.

1702	Interrogatoire de Su ma, peinche pris dans la province de l'Ouest. — Arrestation de Su ma à Van han. Il refuse de souler la croix aux pieds. 220. On lui fait faire une déclaration inexacte. Il refuse de nouveau devant le Grand Conseil de souler la croix aux pieds, il est frappé de 10 coups de maillet sur les genoux puis condamné aux travaux forcés à perpétuité. 221.	220
1702	Interrogatoire de Rayhaël Kham xa su (2 ^e officier) du village Phu hien. — Sa famille, son arrestation. Dans ses trois interrogatoires, il confessa qu'heureusement de foi et fut frappé de 20 coups de maillet sur les genoux pour avoir refusé de frapper l'image. 222. Il est condamné aux travaux forcés à perpétuité, son fils à 6 ans de la même peine et lui reçut 50 coups de rotin. 223.	221
1702	Deux dépositions authentiques de M. Dominique Thinh, acolyte tonkinois, contre le P. Dominique Fucity, jésuite italien. — Le P. Dominique Fucity publiait que les prêtres tonkinois ne pouvaient confesser valablement. Dominique Thinh va lui en demander la raison. Il lui répond qu'ils ne lui ont demandé aucun pouvoir à lui l'écrire. De l'avis de l'Évêque de Macao. 224, et qu'ils ébant des pécheurs. Le P. Fucity ne l'est pas moins. Reprend D. Thinh qui l'en va prêcher dans l'église et est accusé de mauvais traitements par les chrétiens de ce Père. 225. Il est délivré par les chrétiens de Néuan. 226. (2 ^e témoignage, voir Vol. 6/6 p. 328).	225
1701 23 juillet	Procuration de Mgr. Belot qui constitue les Directeurs du Séminaire procureurs pour toutes ses affaires de France. 233.	
1721	Clement du prêtre indigène Jean Hall au sujet des rôles chinois, etc....	235
1715 18 septembre	Acte authentique par lequel M. Guisain fait abandon de son prière de St Baudile à la Congrégation de P. Maur et constitue les Directeurs du Séminaire pour ses procureurs. (Double 1.349)	239.
1718 2 décembre	Procuration authentique donnée par M. Guisain aux Directeurs du Séminaire pour toutes ses affaires de France. 243	
1721 26 juillet	Procuration donnée par M. Neez aux Directeurs du Séminaire pour ses affaires de France. 245	
1722 24 juillet	Certificat de vie de M. Neez. 247	
	Procuration donnée par Mgr. Guisain aux Directeurs du Séminaire pour la succession de son père et autres affaires. 249	

Volume 662.

117

1720
1^{re} édition (Kern)

Certificat de vie de M. Néez

Extrait des nouvelles de la Chine. — Condoléances

261.

263.

au sujet de la mort de M. Bretton. Conduite des Jésuites en Chine. Captivité de M. M. Grignac, Bourguet et Oppiani. 263. Enlèvement à Macao de S. Augustins et séquestration de leur couvent. Protestation du Supérieur. 264. Mesures prises pour l'expulsion d'un P. Franciscain. 265. Cravate du Gouverneur. Châtiment de la maison des missionnaires. Impossibilité d'exécuter l'ordre d'expulsion contre M. Cordero. 266. Naufrage et mort de 3 Jésuites. 267. Envir au Tonkin d'un nouveau décret de 1710 que les Jésuites ne veulent plus reconnaître que les précédents. Utilité d'un Supérieur général dans ces missions. 268. Les Jésuites à la Cour de Pékin, leur opiniâtreté indomptable. 269.

Cas à décider touchant les contributions auxquelles les

263.

Tonkinois étoit obligés pour construire des temples ou pour faire des sacrifices aux Idoles. — Les charges publiques sont réparties également sur tous les particuliers, soit qu'il s'agisse de travaux d'utilité générale ou de construction de temples, etc..... On ne demande pas si les chrétiens peuvent faire quoi que ce soit qui contribue immédiatement à la construction d'un tel édifice, mais seulement : 1^e si les chefs de famille peuvent payer le tax et les deniers auxquels ils sont taxés ? 263, 2^e s'ils peuvent couper les bois à cette intention et les apporter ? 3^e s'ils peuvent faire la cuisine à leur tour aux ouvriers ? 264.

1720

Entretien du R.P. Sébastien Eduarte, Jésuite portugais, 267 avec M. Néez, missionnaire apostolique. — Le catéchiste des Jésuites à Bay Lang avoit fait des cérémonies superstitieuses à un enterrement, M. Néez s'en plaignit au P. Eduarte qui se contenta de rire le fait quoique le coupable lui-même n'en discouvrit pas. M. Néez voulut prendre de l'occasion de parler aux chrétiens de quelques pratiques condamnées, mais le P. Jésuite s'en empêcha, 267, en vantant la science et la puissance des Jésuites. Comment pouvez-vous administrer les sacrements, demanda M. Néez, sans avoir prêté le serment prescrit par la bulle "Ex illa die".

Scrimen de M. Guizain en conformité de la constitution de Clément XI. — 271

Copie conforme de la Correspondance échangée entre Mgr. de la Croix et M. Guizain. — 273.

1717 - 3 Janvier

M. Guizain annonce la mort de Mgr. Belbin, évêque de

Volume 662.

Je soumet à la direction de Mgr. de Sainte Croix. 273.

1717 - 28 février

M. Guisain se plaint d'être resté 2 mois sans réponse
Éloge des prêtres lontinois. 273. Il y en a 4 qui ont charge d'âmes et 4
invalides. Persécution en Chine par le Ngé au. M. M. Guisain et Néz ont
été dénoncés au Gouverneur. 274.

1717 - 13 février

Mgr. de Sainte-Croix - Condoléances au sujet de la
mort de Mgr. Belot. Demande de Saintes Huiles. L'administration du vica-
riat vacant incombe au Vicaire apostolique survivant voisin. 275. Il ne
veut point enlever à M. Guisain l'administration du Vicariat vacant, mais
il tient à établir un point de droit. Son droit est affirmé dans la lettre
du Cardinal de Courmon. Demandes au sujet des cas réservés, des prêtres
lontinois, du serment d'obéissance. Plaintes au sujet du mauvais volonté
des Jésuites. 277.

1717 - 10 avril.

M. Guisain n'a pas prétendu dénier à Mgr. de St^e
Croix le droit d'administrer le vicariat vacant. 278. La mot direction qu'il
a employé signifie juridiction. Il reconnaît la juridiction et le droit à l'ad-
ministration de Mgr. de St^e Croix tout en se réservant la charge de l'exercer
sous la direction du vicaire apostolique. Il envoie, comme à son supérieur,
les renseignements demandés. 279.

1717 - 17 mars

Mgr. de St^e Croix - La douleur de voir la persécution venir
280. Il voudrait se décharger du soin du vicariat vacant et prie M. Guisain
de lui dire dans quelles affaires il se soumet à la direction. Il réitère
ses demandes de sa lettre du 13 février. Le P. Rodriguez prétend avoir été
nommé Vicaire de toute la mission. 281.

1717 - 8 Mai

M. Guisain annonce l'arrestation de M. Joseph Phuc,
prêtre invigène, et de 8 ou 10 serviteurs. Nouvelle protestation de démission.
282.

1717 - 18 Mai

Mgr. de St^e Croix de rejouer des témoignages de démission
de M. Guisain. 282, Se plaint pourtant que M. Guisain se soit
pendant 5 mois arrogé le droit d'administrer le vicariat vacant. 283.
Il explique les expressions de sa lettre du 13 février qui ont choqué M.
Guisain. Crainte au sujet de l'arrestation de M. Joseph Phuc et de
domestique du P. Chathure. Préférer la prestation du serment. 284.

1717 - 7 Juin

M. Guisain - Juge la prestation du serment, prie
Mgr. de St^e Croix de croire à ses lettres et non aux rapports quelconques

Volume 662.

Il ne s'est point arrogé le droit d'administrer, il s'est borné à la direction du Séminaire apostolique, la promptitude à obéir. 285. Il n'a jusqu'ici exercé aucune juridiction, tout allant bien. Mgr. de St-Croix, au contraire, a fait acte de sécession. 286. De la Dispense d'affinité au 1^{er} degré. Le commandement est déjà fait par presque tous les missionnaires. 287.

1717 - 26 juillet Mgr. de St-Croix a plainte du prêtre indigène M. Ali qui il juge M. Guislain d'accuser et d'employer et demande un prêtre honnête. 288.

1717 - Août M. Guislain donne des nouvelles de M. Joseph e Huoc et de M. Michel Trop, rend compte de ses dispositions de prêtres kontinor. 289.

1717 - 25 juillet Mgr. de St-Croix : La persécution dériva encore. Il se défend d'avoir exercé aucune juridiction sur le vicariat vacant. 290. Il demande un prêtre, soit indigène, soit européen, pour un de ses districts. 291 et de plainte de presque tous les missionnaires. 292.

1717 - 13 juillet M. Guislain dit qu'il n'a rien à ordonner à M. de Ali et oppose une fin de non recevoir à la demande d'un prêtre soit indigène, soit européen. 293. Accuse le curé de la chapelle de feu M. Antoine Lang prêtre indigène. Supplie Mgr. de St-Croix de ne pas envoyer à la Cour une apologie de la Religion. Les Jésuites continuent à administrer leurs sacrements. 294.

1717 - 4 juillet Mgr. de St-Croix dit à M. de Servais que le P. Joseph de Huoc a proposé d'envoyer à la Cour une apologie de la Religion, il n'a rendu lui en donner l'autorisation qu'après en avoir averti M. Guislain et les autres missionnaires. 295.

Remarques sur les lettres de Mgr. de St-Croix à M. Néelz 297
 M. M. Néelz du Codier où fait leur démission à Mgr. de St-Croix qui les interroge sur la juridiction de M. Guislain. Prétention du véritable pasteur des prêtres, excepté par les Jésuites, qui ne laissent pas pourtant d'administrer les sacrements. Mgr. de St-Croix a tort de dire que, si nous le voulons, il abandonnera volontiers le gouvernement du vicariat vacant; on n'a fait que citer les propres paroles du Décret de la Propagande. Mgr. de St-Croix voulait gouverner despotiquement contre l'intention présumée de la Propagande. 297. Impossibilité de donner un prêtre indigène à Mgr. de St-Croix. Il trouve avec M. Paul Ali. Réflexions sur la conduite des catholiques. De la traduction défectueuse de la bulle "ex illa die" par Mgr. de St-Croix. 298.

Remarques sur la lettre de Mgr. de St-Croix du 20 juillet,

Volume 662.

M. Guisain. — Mgr. de St-Croix voulut rendre le diocèse
d'avoir exercé une juridiction légitime sur un vicariat vacant. Mgr. de
St-Croix porte la faute de sa faute à l'occasion de M. l'abbé Illi. Mgr. de
St-Croix demande une châsse contre ses règles en priant M. Guisain de
donner des ordres à M. Paul Illi. Les fidèles n'obéissent pas à Mgr. de St-Croix
c'est leur contumace. Les Dominicains ne font rien que par leur supérieur,
c'était déjà la même chose quand Mgr. de St-Croix était leur vice-provincial.
Un seul prêtre indigène lui obéit, donc le clergé tombé dans le bon.

Remarques sur diverses lettres de Mgr. de St-Croix à

M. Guisain. — M. Guisain n'a pas écrit le décret de la Propagande litteralement mais quoad idem. Ces citations attribuées à Mgr. de Bourges ne sont pas de lui. 301. Occasion dans laquelle Mgr. de Bourges aurait écrit cette lettre à Mgr. de St-Croix. On reconnaît la juridiction, mais l'on craint qu'il ne l'exerce mal. 302. On s'oppose à ce qu'il fasse passer des missions d'un vicariat dans l'autre. Son objection, siège de la Conduite de Mgr. de Bourges à l'égard des P.P. Antoine et Léon, n'est pas recevable, non plus que celle de la demande de pouvoir faire par les Dominicains à Mgr. de Bourges. 303. Ce rebours de Mgr. de St-Croix de et débarrasser de toute juridiction sur le vicariat vacant n'est que simulé. La lettre du Cardinal de Bourdon ne dit pas ce que Mgr. de St-Croix voulait lui faire dire. 304. Lettre du 18 mai. Faux bruits. 304. Bruits répandus par les Jésuites contre les prêtres tombinois : ils sont calomnieux. 306. Lettre du 26 juin. — Ecrits de Mgr. de St-Croix dans la délivrance d'un breviaire pour l'ordination de M. l'abbé Illi. Précision de Mgr. de St-Croix de vouloir échanger un prêtre inutile contre un des plus laborieux. L'avantage est à ceux qui épargnent les dépenses. 307.

Émouyage de Mgr. Lézoli sur M. Michel Hép,

317

prêtre indigène. — Il est fou. Les Jésuites le soutiennent contre Mgr. de Bourges qui l'a interdit. 317. (Double p. 365).

Émouyage du P. Jean de St-Croix sur l'accusation men-
ongière de cupidité portée par les Jésuites contre Mgr. de Bourges. (p. 361)

Serment de M. l'abbé, conforme à la constitution de
Clément XI. 323

Lettre du P. Lucy, jésuite, à Mgr. de Bourges. — M. Joseph
Phuoc publie en Algérie un que le P. Lucy est interdit, etc.... M. Paul Rœ

325

Volume 662.

publie à peu près la même chose. 325. Ils le font par l'ordre de Mgr. de Bourges. Qu'y a-t-il de vrai dans ces publications ? (suite p. 343)

Réponse de Mgr. de Bourges au P. Lucy. — Le Cardinal de Conti lui a ordonné de sortir du Tonkin dans l'espace de 2 mois. (En temps écoulé, il a encouru les censures, que Mgr. de Bourges fait publier. 327 (§. p. 347))

1701.
Du Camp d'Hien.
Copie d'une déclaration authentique du catholique Michel Phuong 329
au sujet de l'ambassade de Rome. — L'aîné de cette ambassade,
Ly Shanh, n'était plus catholique, il part pour Chine sur une lettre du P. Lucy
et emmène 3 catholiques avec lui. Le quatrième catholique Erich Enong leur raconte
qu'il ne les charge d'aucune affaire. Ils n'avaient en partant aucune lettre
pour le Pape. Leur démarche auprès de Mgr. Vanau. Et l'arrivée du P. Ichard,
Ly Shanh suppose une lettre des chuchous tonkinois qui on brûlé en portugais.
329. Deux des 3 catholiques s'en retournent au Tonkin. Michel Phuong est
embarqué et embarqué pour l'Europe par M. Constance. Le P. Ichard, Ly Shanh lui
fait connaître de vive voix quelques points de la lettre supposée qu'il réprouve.
330. Michel Phuong n'a jamais pu lire cette lettre qui fut cependant, croit-il,
donnée au Pape. La déclaration mendacieuse du P. de la Chaide. Il se refuse
à la complicité dans toute cette affaire. 331.

Serment de M. Guisain conforme à la Constitution de Clément XI. 333

Serment de M. Neez conforme à la Constitution de Clément XI. 335

Copie d'une lettre du P. Machiado, jésuite, au P. Barthélemy, dominicain. — Pièce portugaise. 337

Lettre pastorale du P. Achêneque de Goa. — 339
Pièce portugaise.

Lettre des Jésuites des Témoins à Mgr. de Bourges. 341
Pour demander que les Jésuites puissent administrer toutes leurs églises. 341.
Protestation contre l'interdiction du P. Lucy. 342. Délivrance de ne plus approu-
cher des sacrements si on ne leur accorde ce qu'ils demandent. 343.

Déposition authentique du P. Léon Gonzaga, jésuite 343
tonkinois. — Pièce ammanie.

Déposition authentique du P. Léon Gonzaga. — 347
Le P. Vidal affirme sur un témoignage susposé du P. Léon Gonzaga que les
Jésuites tonkinois recevaient de l'argent pour les confessions. 347. C'est un

Volume 662.

meudonge. Le P. Léon lui a seulement dit qu'on obligeait à l'annone les chrétiens qui s'étaient rendus coupables d'idolâtrie, etc., et ne l'a pas dit qu'en général. 358. Il a fait cette déclaration, sans y être contraincu, autrement que par la vérité. 359.

1709
Septembre.

Décret au Cardinal de Tournon obligeant tous les missionnaires en général et le P. Nicolas de St Joseph en particulier à la stricte soumission aux ordres des vicaires apostoliques. 360

Copie conforme de la lettre de Mgr. de Bourges aux P. St. Nicolas de St Joseph et Jean Chinnon, franciscains. — Mgr. de Bourges voudrait bien leur accorder un district comme ils le demandent à cause de leur religion, de leur éloignement et de leurs vertus, mais il craint de graves dangers pour la mission : le roi du Cambodge est enclin à la colère 361, opiniâtre et inflexible, il tient la main à ses édits et ses prêtres indigènes eux-mêmes peuvent à peine échapper aux persécuteurs. La présence d'un si grand réconfort suffirait à déclencher une persécution dont on ne saurait prévoir les suites. 362. Mgr. Lézoli apprécie la venue de nouveaux prêtres européens et cependant son vicariat est beaucoup plus à l'abri des persécutions. 363. De plus le petit nombre de chrétiens ne réclame aucunement l'accroissement du clergé. C'est pourquoi Mgr. de Bourges refuse de les recevoir. 364.

P. Machado à Mgr. de Bourges. — Le procureur des fidèles lui défend d'accepter un district déterminé si ou ne lui donne en même temps pouvoir d'administrer les églises des fidèles réparties dans le royaume. (Vid. copie). 365

1710
29 Janv.

Témoignage de Mgr. Lézoli au sujet d'une accusation calomnieuse portée par les Jésuites contre Mgr. de Bourges. Il n'a jamais entendu dire que Mgr. de Bourges imposait tribut aux prêtres indigènes, ni les prêtres indigènes aux fidèles sous quelque prétexte que ce soit. 366

Mgr. de Bourges au Cardinal de Tournon. — Il félicite de son heureux voyage et le plaint des persécuteurs qu'il subit de la part des Jésuites qui soutiennent la plorie de missions, 367, aussi bien au Cambodge qu'en Chine. Ce qu'écrivit le P. Machado et ce que font les Jésuites 368. Ils soutiennent leurs chrétiens contre les vicaires apostoliques. 369. Les Jésuites en appellent au Pape. Le P. Léon résiste toujours au décret du Cardinal et continue à administrer ses territoires. 370. Mgr. de Bourges

Volume 662.

hésite à lui appliquer les censures craignant de n'être point soutenu par les missionnaires réguliers, que le Cardinal les porte lui-même, s'il le juge convenable. Qu' l'Église n'obéit qu'aux ordres qui lui viennent de son supérieur Jésuite. 384. Le P. Lucy est introuvable. D'après les constitutions papales, les missionnaires religieux doivent tenir de demander leurs pouvoirs aux vicaires apostoliques. Demande de renseignements sur la conduite à tenir envers les Jésuites. 385. Sur les pouvoirs des religieux, 386, sur le père à interdire. L'ax relative au boutin. 387. Précautions à prendre contre un renouvellement de persécution. 388. Différend avec le P. Jean de l'Ecole Croix. 389.

-17 Janvier Suite de la Correspondance échangée entre le P. Machado 395

et Mgr. de Bourges. — Le P. Machado déclenche les chrétiens à Mgr. de Bourges, mais non pas les églises. 396.

-16 Janvier Mgr. de Bourges : souhaite de bonne année. 395. Vrait demandé au P. Machado ses noms des Jésuites de son vicariat, celui-ci lui répond par la lettre précédente. C'est un manque de grande bonté que d'obédience. Que veut dire ton : ille omis oneri. Et.... 396. Ce n'est ni bon, ni utile, ni honnête et c'est faux. Les religieux ont charge d'enseigner non seulement par charité, mais par justice. Demande de réponse précise. 397.

-10 Janvier P. Machado se plaint du maudit voulant écrire à Mgr. de Bourges à l'égard des Jésuites. Impossibilité pour le P. Lucy d'être au service du cardinal de Bourdon. 398. Il accuse Mgr. de Bourges d'être l'instigateur de cette révocation bien que sa conduite du P. Lucy soit irrécusable. Il réclame le pouvoir de changer à son gré ses Jésuites qui sont tous ses ordres. Si Mgr. de Bourges ne s'étonne pas des injures que les chrétiens lancent contre le P. Lucy, 399, qui il ne s'étonne plus de ses chrétiens des Jésuites lui rendent la pareille, que le scandale retombe sur ceux qui le protègent. Hoc.

20 Février Mgr. de Bourges déclare vain et nul l'appel de la sentence qui condamne le P. Lucy. Les raisons qui l'appuient étais faibles et mensongères. 400. La forme dans laquelle il est rédigé est irrégulière. 401. On ne peut, de plus, appeler de l'exécuteur d'une sentence. Controverse sur le sens du mot exécuteur. 402. Mgr. de Bourges veut être averti des changements que fait le supérieur des Jésuites. Molt. Les missionnaires ont charge d'âmes. Ils sont donnés par ordre du Pape aux vicaires apostoliques. 403. Des injures adressées au P. Lucy, dénégation. 404. De la lettre insolente des chrétiens

Volume 662.

De On Mac , elle est supposée et mensongère . Héf. Demande de réponse ⁴⁰⁹
cette . Héf. Mgr. De Bourges n'a rien à se reprocher dans tous ces scandales
410.

P. Lucy au Cardinal de Tournon . — Il lui est impes- 412
sible d'exécuter l'ordre du Cardinal . Il en appelle à Dieu et au Pape de la
censure portée contre lui par Mgr. De Bourges .

Copie d'une lettre du P. Machado, jésuite, au P. Bar- 415
télé, my, minicain . — Frère portugaise .

Copie de la Lettre pastorale de l'Archevêque 417
de Goa . — Frère portugaise .

Mgr. Belot au Fr. Jean Martien , son cousin . — 419
Félicitations sur son entrée en religion .